Financement du RSA, le Président du Conseil général des Deux-Sèvres réagit

lundi 8 septembre 2008, par lpe

Le Président du Conseil général des Deux-Sèvres : **Eric Gautier**, a vivement réagi suite à l'annonce faite par le Président de la République sur le mode de financement du RSA (dont la généralisation devrait intervenir mi-2009).

En effet, le **Revenu de Solidarité Active** (voir notre article sur la venue de Martin Hirsch dans la région) devrait être financé par une nouvelle taxation de 1,1% des revenus du capital : valeurs mobilières, immobilières.

"*Seront donc concernés par cette nouvelle taxation, les 12,5 millions de français qui possèdent une assurance vie, les 11 millions qui détiennent des valeurs mobilières dont 7 millions possèdent un PEA, les 2,2 millions qui perçoivent des revenus locatifs pour certains non imposables, et les 80% de Français détenteurs d'un livret ou d'un compte épargne.* ***Les bénéficiaires du bouclier fiscal [...] seront quant à eux épargnés*** " précise Eric Gautier, avant d'ajouter "*je pense qu'un milliard et demi supplémentaires ne suffiront pas à financer le RSA, notamment du fait de l'incertitude quant au nombre de bénéficiaires et à son évolution dans le temps. Les charges additionnelles ne manqueront pas, une fois de plus, de retomber sur les collectivités, en l'occurrence les Départements co-responsables de la mise en oeuvre de ce dispositif complexe qui, à mon sens, n'est pas sans risque social.*

Comment éviter, en effet, qu'il ne génère un nivellement par le bas de la valeur "travail" dans l'entreprise ? Qu'en est il du droit à la formation et des retraites des bénéficiaires, une partie des revenus du RSA n'étant pas soumise aux cotisations sociales ?"

Sachant que sur ce sujet, la Présidente du **MEDEF**, Laurence Parisot, s'est montrée également très réservée lors de l'université d'été de l'organisation patronale : "*pour financer une bonne idée, pourquoi n'avoir comme solution que celle d'une taxe en plus ?*".

Le RSA et son financement seront examinés au Parlement à partir du 22 septembre.

CR